Politique de soutien financier

Cadre applicable aux demandes d’aide financière individuelles et collectives

Objectif

La Fondation des Lynx soutient les élèves, les équipes, les clubs et les projets sportifs ou parascolaires. Cette politique vise à répartir équitablement les ressources disponibles et à assurer un traitement cohérent des demandes.

1. Montants maximaux

Niveau de compétition	Demande individuelle	Demande collective
Régional	250 $	500 $
Provincial	400 $	1 000 $
National (canadien)	600 $	1 500 $
International	750 $	2 000 $
Projet spécial sportif ou parascolaire	—	1 000 $

2. Plafonds et conditions

• Demandes individuelles : maximum de 750 $ par élève, par année scolaire.

• Demandes collectives : maximum de 3 000 $ par discipline sportive, par année scolaire, sauf exception approuvée pour un projet particulier.

• Part des dépenses : l’aide accordée ne peut normalement dépasser 25 % des dépenses admissibles.

• Besoin financier particulier : pour une demande individuelle, la Fondation peut exceptionnellement dépasser la limite de 25 %, sans dépasser le plafond annuel de 750 $ par élève.

• Clubs externes : une demande provenant d’un club externe au Pavillon Wilbrod-Dufour est admissible si l’aide bénéficie directement à un ou plusieurs élèves de l’établissement, dans le cas d’une équipe sportive.

3. Évaluation des demandes

Chaque demande est examinée selon le niveau de compétition ou la nature du projet, les frais de participation, de transport et d’hébergement, les besoins financiers démontrés, les autres sources de financement, le nombre d’élèves concernés et les fonds disponibles.

Important : les montants présentés sont des plafonds, et non des sommes accordées automatiquement. La Fondation évalue chaque demande individuellement et peut accorder un montant inférieur ou refuser une demande.

Frais non admissibles

Les frais de scolarité et d’inscription à un programme scolaire, notamment les programmes Sport-études (ex. : hockey), ne sont pas admissibles à une aide financière de la Fondation des Lynx.